



Qui fait quoi ?

Le Forem

Pas simple de s'y retrouver dans les organismes qui interviennent en matière d'emploi et de chômage ! Souvent, on confond le Forem et l'ONEM. Ils font pourtant des choses bien différentes.



POURQUOI FOREM ?

Le mot « Forem » est issu de la contraction des mots « formation » et « emploi ».

Le Forem est le Service public wallon de l'emploi et de la formation professionnelle.

Sa mission principale ?
Aider les citoyens à trouver un emploi.



CONCRÈTEMENT

Ses conseillers accompagnent de manière individualisée les demandeurs d'emploi mais proposent aussi toute une série d'activités utiles pour la recherche d'emploi : des séances d'informations sur les métiers, des ateliers pour améliorer ses techniques de recherche d'emploi par exemple. Au Forem, les demandeurs d'emploi peuvent donc également suivre des formations pour se donner plus de chances de trouver un job. Plus de 270 formations sont disponibles !

Le Forem informe et aide aussi les entreprises lorsqu'elles cherchent à engager. Il est donc à la croisée des chemins entre le monde du travail et les personnes en recherche d'un job.



MISSIONS

- inscription comme demandeur d'emploi
- accompagnement
- évaluation
- formation
- bourses
- dispenses pour reprise d'étude
- aides à l'emploi
- etc.

CONTACT

☎ 0800/93 947

🌐 jeunes.leforem.be - www.leforem.be



IMPORTANT :

Quand tu termines tes études, il est important de t'inscrire comme demandeur d'emploi. Cette inscription te garantit l'accès à certains droits sociaux (allocations d'insertion et maintien des allocations familiales sous certaines conditions) et te permet de bénéficier gratuitement de tous les services du Forem.



Qui fait quoi ?

L'Onem

Pas simple de s'y retrouver dans les organismes qui interviennent en matière d'emploi et de chômage ! Souvent, on confond le Forem et l'ONEM. Ils font pourtant des choses bien différentes.



POURQUOI ONEM ?

ONEM est l'acronyme de «Office National de l'Emploi ». C'est l'organisme national qui gère le système d'assurance-chômage, entre autres.



CONCRÈTEMENT

En matière de chômage, c'est l'ONEM qui détermine si tu as droit ou pas aux allocations de chômage/ d'insertion sur base des informations fournies notamment par le Forem.

C'est aussi l'ONEM qui gère tout ce qui touche aux interruptions de carrière (par exemple si tu souhaites prendre un congé pour réduire ton temps de travail).



MISSIONS

- détermine si tu as droit ou pas aux allocations d'insertion ou de chômage
- transmet aux organismes de paiement l'autorisation ou refus de paiement
- décide des sanctions (suspension du paiement des allocations par exemple)
- vérifie que le paiement des allocations se fait bien

CONTACT

☎ 02/515 44 44

🌐 www.onem.be



Qui fait quoi?

Pas simple de s'y retrouver dans les organismes qui interviennent en matière d'emploi et de chômage ! Souvent, on confond le Forem et l'ONEM et les organismes de paiement. Ils font pourtant des choses bien différentes.

Organismes de paiement



CONTACTS

📶 www.hvw-capac.fgov.be/fr
www.fgtb.be/
www.lacsc.be/
www.cgslb.be/fr

POURQUOI « ORGANISMES DE PAIEMENT » ?

Tout simplement parce qu'ils sont chargés de payer les allocations de chômage ou d'insertion aux personnes qui y ont droit.

Les organismes de paiement informent les chômeurs, introduisent des demandes d'allocations à l'ONEM et se chargent du paiement des allocations de chômage ou d'insertion et d'autres indemnités.



CONCRÈTEMENT

- Il y a 4 organismes de paiement :
 - FGTB
 - CGSLB
 - CSC
 - CAPAC
- 1 organisme public :
 - CAPAC (Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage)
- 3 syndicats :
 - CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens)
 - FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique)
 - CGSLB (Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique).

Tu peux choisir librement quel organisme sera en charge du paiement de tes allocations.

MISSIONS



- paient les allocations
- réalisent et introduisent les dossiers des demandeurs d'emploi auprès du bureau du chômage
- informent sur les droits et obligations du chômeur
- etc.